

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu la décision n°DEC098EEB130622 portant attribution des lots 1 à 13 des marchés de travaux pour la construction d'un nouveau multi-accueil et la décision n° DEC010EEB250123 validant l'avenant n°1 au lot n°2 dudit marché,

Considérant qu'en cours de travaux, des nécessités techniques de modification des prestations prévues initialement sont apparues pour les lots 2 et 5 concernant :

- Pour le lot n°2 : la nécessité de prévoir la création de regards de tringlage extérieur pour les EU/EV.
- Pour le lot n°5 : la nécessité de modifier le type de zinc prévu pour l'habillage du bâti ainsi que le remplacement de gouttières nantaises par des gouttières carrées en zinc.

Considérant que l'impact financier de ces modifications est de

- Pour le lot 2 : 1 152,72 € HT ;
- Pour le lot 5 : 6 628,68 € HT.

Pour le marché précité, Monsieur le Maire décide de valider :

- l'avenant 2 du lot 2 tel que décrit ci-avant et s'élevant à 1 152,72 € HT soit 3,1 % d'augmentation totale (avenants 1 et 2 inclus) du montant du lot n°2 pour la SAS GUICHETEAU, située 14 rue de l'avenir à SEVREMONT (85700).
- l'avenant 1 du lot 5 tel que décrit ci-avant et s'élevant à 6 628,68 € HT soit 3,6 % du montant du lot n°7 pour la SAS GARANDEAU (30 rue Vincent Auriol, 85000 LA ROCHE SUR YON),

Fait à Essarts en Bocage, le 15 février 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Signé électroniquement par : Freddy Riffaud
 Date de signature : 16/02/2023
 Qualité : Maire d'Essarts en Bocage
Freddy RIFFAUD



Certifié exécutoire par le Maire
 le
 Publié le
 Reçu par le Représentant de l'Etat
 le